ASSURANCE COLLECTIVE EN CAS DE

MALADIES GRAVES

Une précieuse protection...
lorsque vos employés en ont le plus besoin

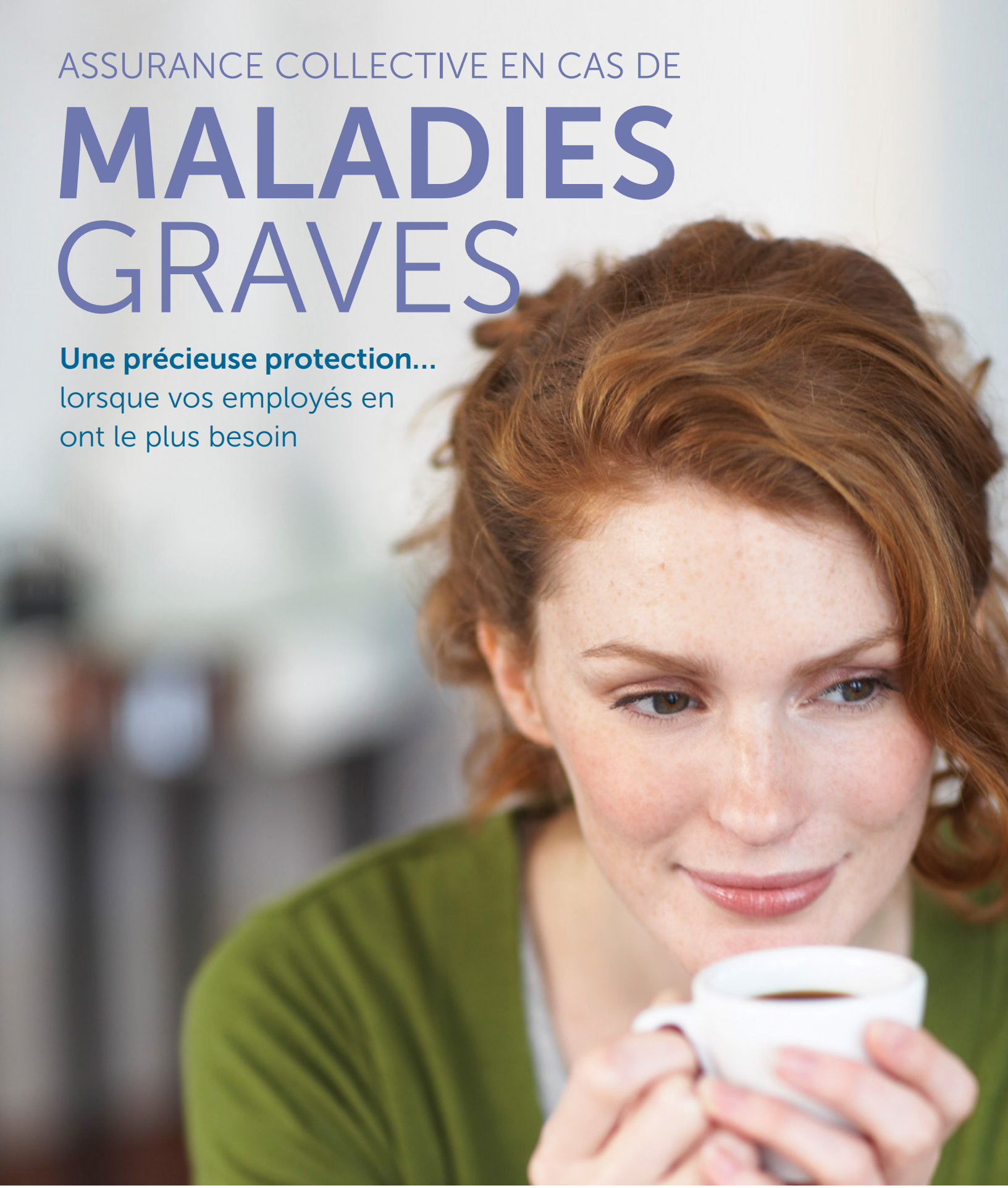

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]

Empire Vie[MD]

UNE PRÉCIEUSE PROTECTION… LORSQUE VOS EMPLOYÉS EN ONT LE PLUS BESOIN

Comme la plupart des Canadiens et Canadiennes, vous connaissez probablement une personne qui a vu sa vie bouleversée par une maladie grave. Prenons le cas de Suzanne. On lui a diagnostiqué un cancer, mais grâce à son mode de vie sain et aux progrès de la médecine, les médecins s'attendent à un rétablissement complet. Ils ne peuvent toutefois pas préciser quand elle sera en mesure de retourner au travail. Suzanne est chanceuse de bénéficier d'une assurance invalidité. Bien que les indemnités d'invalidité couvrent ses besoins essentiels, elles ne suffiront peut-être pas à payer les dépenses de soins de santé que son assurance maladie ne rembourse pas. Par conséquent, plutôt que de se reposer pour retrouver la santé, Suzanne pourrait avoir à se préoccuper des finances familiales.

L'assurance en cas de maladies graves aide à protéger la santé financière des employés afin que ceux-ci se concentrent sur leur guérison. Elle complète les indemnités d'assurance maladie et de remplacement de revenus et comble les lacunes. Une fois la demande de règlement approuvée, l'assurance en cas de maladies graves verse une somme forfaitaire libre d'impôt. Cette somme n'est pas assujettie au retour au travail de l'employé ni à son rétablissement complet.

Plus pertinente et plus attrayante que jamais

Les employés peuvent utiliser cette garantie comme ils le souhaitent, sans restriction. Ils peuvent ainsi, à leur choix :

- payer des frais médicaux non couverts par leur assurance maladie
- payer des soins à domicile et d'autres dépenses courantes
- rembourser l'hypothèque ou d'autres dettes pour libérer des liquidités

Les percées médicales qui aident les gens comme Suzanne à vivre plus longtemps et à survivre à des maladies graves rendent l'assurance en cas de maladies graves plus pertinente et plus attrayante que jamais auparavant. Les employeurs qui ont à cœur d'offrir des régimes d'assurance complets et concurrentiels ajoutent désormais une protection en cas de maladies graves à leur régime. Par ailleurs, le marché de l'assurance collective en cas de maladies graves traditionnelle a doublé depuis 2010*.

L'assurance collective en cas de maladies graves peut également profiter aux employeurs :

- elle augmente la loyauté et l'engagement des employés en montrant que leur santé et leur mieux-être sont une priorité
- elle permet de maintenir la compétitivité des garanties d'assurance collective grâce à l'ajout d'un élément de protection qui devient peu à peu la norme
- elle diminue le présentéisme et maintient la productivité

* Munich Re, 2014

REHAUSSEZ VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC LE TYPE DE PROTECTION QUI RÉPOND À VOS BESOINS

La gamme de produits d'assurance en cas de maladies graves de l'Empire Vie offre une grande souplesse. Ses trois options vous permettent de protéger vos employés comme vous le souhaitez.

Gamme de produits d'assurance collective en cas de maladies graves de l'Empire Vie			
	Assistance vitale pour maladies graves Protection de base simplifiée	Protection maladies graves traditionnelle Protection complète	Protection maladies graves améliorée Protection maladies multiples
Conditions assurées	Protection pour les quatre principales conditions – cancer, crise cardiaque, accident vasculaire cérébral et pontage aortocoronarien. Celles-ci représentent actuellement près de 90 % des demandes de règlement d'assurance collective en cas de maladies graves*.	31 conditions : • Inclut les quatre principales conditions ainsi que 27 autres pour une protection additionnelle • 15 conditions couvertes pour les enfants à charge	
Montant des indemnités	10 000 $, 20 000 $ ou 30 000 $. Payable en deux versements : montant forfaitaire de 5 000 $, 15 000 $ ou 25 000 $, plus un montant d'indemnisation pour frais médicaux de 5 000 $. Il est possible de sélectionner une protection additionnelle à partir de la protection traditionnelle ou de la protection améliorée. Les employés doivent en défrayer les coûts.	• 10 000 $ à 250 000 $ • Maximum sans preuve en fonction de la taille du groupe • Protection offerte au conjoint et aux enfants à charge : 25 000 $ pour le conjoint et 5 000 $ par enfant à charge, sans preuve médicale. Protection obligatoire à l'ajout d'une protection familiale • Protection optionnelle offerte par tranches de 1 000 $ pour les employés et le conjoint, jusqu'à concurrence de 250 000 $, et par tranches de 1 000 $ pour les personnes à charge admissibles jusqu'à concurrence de 25 000 $ • Preuve médicale requise pour toutes les protections additionnelles	
Exonération des primes	Non offerte	Offerte dans le cadre de la protection pour l'employé et les personnes à charge	
Exclusions pour conditions préexistantes	Aucune	Oui : 24 mois avant et 24 mois suivant la date d'admissibilité en ce qui concerne la protection de base de l'employé et des personnes à charge	
Définition des maladies	Selon les définitions de l'ACCAP de 2013, s'il y a lieu	Selon les définitions de l'ACCAP de 2013, s'il y a lieu	
Prestations partielles	Non	Non	Oui
Prestations multiples	Non	Non	Oui
Prestations pour récurrence du cancer	Non	Non	Oui
Âge de cessation	65	70	70

* Munich Re, 2014

Nous serions heureux d'en discuter plus amplement avec vous. Communiquez avec votre conseiller pour en apprendre davantage sur ce que l'assurance en cas de maladies graves de l'Empire Vie peut apporter à votre entreprise.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Nous offrons une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., notre filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada[1] et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best[2]. Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur Twitter avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez notre site Web au www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

[1] « Report on Business », Globe and Mail, juin 2018, selon le revenu

[2] Le 7 juin 2018. Pour obtenir la note la plus récente, visitez le www.ambest.com.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et n'a pas pour objet de vous fournir des conseils. Veuillez discuter avec votre conseiller en assurance collective ou votre directeur de comptes de l'Empire Vie avant de prendre une quelconque décision.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]

www.empire.ca info@empire.ca

GRP-1076-FR-11/18